

# AMIANTE : Les obligations du Maître d'ouvrage, Maître d'œuvre, chef de service

**Vous êtes un donneur d'ordre dans le bâtiment, cette formation est pour vous !**

## Public Concerné

Toute personne ayant des responsabilités en qualité de maîtrise d'ouvrage, ou de maîtrise d'œuvre, ou de chefs de services chargés de la conduite d'interventions ou de travaux exposant au risque amiante par des entreprises extérieures qualifiées/certifiées

## Objectifs

Identifier les opérations spécifiques des travaux/interventions pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante et les niveaux d'exposition et d'empoussièrement induits.

Mettre en œuvre les principes généraux de prévention dans le cadre de la gestion des risques liés aux activités des prestataires externes. Être capable de comprendre le contenu d'un mode opératoire/plan de retrait, s'intégrant, selon les cas, dans un plan de prévention ou un PPSPS.

Être capable d'organiser le suivi administratif de la gestion des déchets des matériaux amiantés.

## Les + métier

Formation des donneurs d'ordre dans la mise en œuvre des nouvelles dispositions réglementaires concernant l'amiante.

## Qualification Intervenant(e)s

Formateur expérimenté dans la gestion des risques amiante en intervention /désamiantage et de la conduite de chantier

## Moyens pédagogiques

Méthode interactive incluant des exposés et des échanges sur les expériences vécues, des études de cas, des films et des travaux pratiques sur la plateforme pédagogique.

## Objectifs Pédagogiques

Identifier les opérations spécifiques des travaux/interventions pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante et les niveaux d'exposition et d'empoussièrement induits.

Mettre en œuvre les principes généraux de prévention dans le cadre de la gestion des risques liés aux activités des prestataires externes. Être capable de comprendre le contenu d'un mode opératoire/plan de retrait, s'intégrant, selon les cas, dans un plan de prévention ou un PPSPS.

Être capable d'organiser le suivi administratif de la gestion des déchets des matériaux amiantés

## Pré Requis

Maîtriser la langue française (si non nous contacter pour formation avec un interprète).  
Avoir plus de 18 ans.

## Parcours pédagogique

### Caractéristiques de l'amiante:

Nature, usages courants dans les matériaux avant interdiction de 1997, les risques liés à la santé.

### Les Obligations des propriétaires et des chefs d'établissements :

Comprendre les repérages de l'amiante :

- Exigences du Code de la Construction et de l'Habitation, Code de la Santé Publique.
- Différentes missions réglementaires de repérage et de diagnostic : date de construction, usage – résidentiel, bureaux, Établissement Recevant du Public (ERP).
- Dossier Technique (DT), Dossier Technique Amiante (DTA), diagnostics avant-vente, avant démolition et avant travaux.
- Exploiter un rapport de repérage.

### Les règles de prévention du risque amiante par le Code du Travail

Mettre en œuvre les Principes généraux de prévention :

- Prévention dans le secteur de la construction : plan de prévention et coordination de Sécurité et de Protection de la Santé (SPS).
- Évolution des textes réglementaires : arrêté du 23 février 2012 (modalités de formation des travailleurs à la prévention des risques liés à l'amiante) et arrêté du 8 avril 2013 (règles techniques, mesures de prévention et moyens de protection).

### Les rôles et responsabilités du chargé d'opération en maîtrise d'ouvrage/œuvre/contrôle chantier par prestataire extérieur

- Maîtrise du système documentaire : DTA, Dossier d'Intervention Ultime sur l'Ouvrage (DIUO), plans de prévention, modes opératoires.
- Maîtrise du risque juridique : positionnement du chargé d'opération par rapport aux autres acteurs, chefs d'établissements, services maintenance et travaux intégrés, entreprises extérieures de maintenance ou de travaux, coordonnateurs SPS.

### Les missions d'études du maître d'ouvrage/œuvre/chef de service :

#### Les Travaux de maintenance ou d'entretien :

- Intervenants et travaux concernés : article R. 4412-139 du code du travail.
- Évaluation des risques en amont, définition des procédures et des modes opératoires, intégration dans le cadre d'un plan de prévention ou d'un Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé (PPSPS), obligation de formation des travailleurs.

#### les Travaux de confinement, de retrait d'amiante :

- Activités définies à l'article R. 4412-114 du code du Travail.
- Établir le dossier de consultation : cahier des charges du maître d'ouvrage.
- Analyser un plan de retrait.
- Identifier et comprendre les procédures et modes opératoires :
  - - points clés de l'installation de chantier, protections collectives, information des travailleurs sur le site concerné, sur l'environnement et l'organisation mise en place.
  - - fin de chantier : repli et décontamination du matériel, contrôle de décontamination, garantie de résultat.
  - - Réceptionner les travaux (contrôle visuel, mesures des prélèvements)



Ensemble, préparons VOTRE avenir

libérateurs).

- - Mise à jour du DTA.

**La gestion administrative des déchets générés par les chantiers** : responsabilités, suivi et coût.

## Modalités d'évaluation

Etude de cas et travaux.  
QCM de fin de formation.

## Modalités d'Accessibilité

SCIO Conseil et Formation est un Etablissement de 5ème catégorie répondant à la politique 'Accessibilité Handicap'

## Durée

**14.00** Heures      **2** Jours



**Contactez-nous !**

**NICOLAS JOEL**  
**PRESIDENT**

**Tél. : 0180730450**  
**Mail : joel.nicolas@scio.fr**